

54

# NORME INTERNATIONALE 3062

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## Huile essentielle de bois de santal (*Eucarya spicata*) d'Australie

*Oil of sandalwood (Eucarya spicata), Australia*

Première édition – 1974-08-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 3062:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e634bd09-1880-49d2-98c3-389be4f1412e/iso-3062-1974>

CDU 668.525.3.004.1

Réf. N° : ISO 3062-1974 (F)

Descripteurs : huile essentielle, bois de santal, spécification, spécification de matière.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3062 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et soumise aux Comités Membres en janvier 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Royaume-Uni
Australie	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
Espagne	Pays-Bas	
France	Portugal	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Huile essentielle de bois de santal (*Eucarya spicata*) d'Australie

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de bois de santal (*Eucarya spicata*) d'Australie, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles – Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles – Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles – Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO/R 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO/R 592, *Détermination du pouvoir rotatoire des huiles essentielles.*

ISO/R 709, *Évaluation de l'indice d'ester et de la teneur en esters des huiles essentielles.*

ISO/R 875, *Détermination de la solubilité des huiles essentielles dans l'éthanol.*

ISO/R 1241, *Huiles essentielles – Évaluation de la teneur en alcools libres par détermination de l'indice d'ester après acétylation.*

ISO 1242, *Huiles essentielles – Détermination de l'indice d'acide.*

## 3 DÉFINITION

**huile essentielle de bois de santal d'Australie** : Huile essentielle obtenue par extraction à l'éther de pétrole (point d'ébullition entre 60 et 80 °C), suivie d'une distillation sous vide, du bois d'*Eucarya spicata* (R. Brown), Sprague et Summerhayes, (syn. : *Santalum spicatum* (R. Brown) A.P. de Candolle), provenant de l'Australie Occidentale.

## 4 SPÉCIFICATIONS

### 4.1 Aspect

Liquide limpide, un peu visqueux.

### 4.2 Couleur

D'incolore à jaune.

### 4.3 Odeur

Rappelant le bois.

### 4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,968.

Maximum : 0,978.

### 4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,504 0

Maximum : 1,510 0

### 4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre - 8° et - 3°

### 4.7 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 5 volumes de solution d'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C pour obtenir une solution limpide avec **H** volume d'huile essentielle. **M1**

### 4.8 Indice d'acide

Maximum : 5

### 4.9 Indice d'ester

Minimum : 4,5

Maximum : 18

### 4.10 Indice d'ester après acétylation

Minimum : 199

## 5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml.

## 6 MÉTHODES D'ESSAIS

### 6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir l'ISO/R 279.

### 6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO/R 280.

### 6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO/R 592.

### 6.4 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C

Voir l'ISO/R 875.

### 6.5 Indice d'acide

Voir l'ISO 1242.

### 6.6 Indice d'ester

6.6.1 Voir l'ISO/R 709.

Durée de la saponification : 1 h.

6.6.2 La teneur en esters est exprimée en acétate de santalyle (masse molaire  $M = 262,4$ ).

6.6.3 La teneur en alcools estérifiés, exprimée en santalol (masse molaire  $M = 220,4$ ), est donnée par la formule suivante :

$$\text{pourcentage de santalol} = \frac{220,4 \times IE}{561}$$

où  $IE$  est l'indice d'ester obtenu (voir 6.6.1).

### 6.7 Indice d'ester après acétylation

6.7.1 Voir l'ISO/R 1241.

Utiliser 20 ml d'anhydride acétique.

Durée de la saponification : 1 h.

6.7.2 La teneur en alcools libres, exprimée en santalol, est donnée par la formule indiquée en 8.1 de l'ISO/R 1241, où  $M = 220,4$ .

6.7.3 La teneur en alcools totaux, exprimée en santalol, est obtenue en additionnant les pourcentages calculés en 6.6.3 et 6.7.2.

iTeh STANDARD PREVIEW

## 7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir l'ISO/R 210 et l'ISO/R 211.

ISO 3062:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e634bd09-1880-49d2-98c3-389be4f1412e/iso-3062-1974>